

Taxe d'accise—Loi

et prend le taureau par les cornes. Il faut augmenter certaines taxes, oui, monsieur le Président, mais ces augmentations sont imposées équitablement. C'est ainsi que nous arriverons à maîtriser les finances du Canada, et à corriger la situation dont nous et tous les autres Canadiens avons hérité.

M. Keeper: Monsieur le Président, le député a dit que les mesures visant à réduire le taux de revenu que le gouvernement a mis en place sont équitables. Je voudrais savoir comment il peut justifier une mesure pour réduire le taux de revenu pour les gains en capital en même temps qu'il augmente le taux de la taxe de vente? Comment peut-il dire que cette mesure est juste si en même temps vous donnez un cadeau aux riches tout en prenant l'argent des pauvres?

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, lorsqu'on était en discussions sur la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, j'ai fait faire cet exercice dans ma circonscription aux gens de l'âge d'or, je leur ai fait écrire 200 milliards de dollars en chiffres. La majorité d'entre eux, monsieur le Président, ont oublié trois zéros, et devant cet état de fait, aujourd'hui, je pense qu'ils regrettent un peu qu'on ait accepté leurs revendications, ils sont prêts à payer une partie de la facture, compte tenu du fait que 200 milliards de dollars, il faut l'écrire pour réaliser jusqu'à quel point il est imposant, et pour reprendre d'une façon plus particulière la question de mon collègue, c'est en aidant ceux qui prennent des risques calculés dans des placements et, vous savez, ceux qui ont le goût du risque, ils l'ont pour toujours, et les profits réalisés lors de ces investissements-là vont être réinvestis dans des transactions encore plus grandes et plus imposantes, toujours de nature à renflouer les coffres de l'État et permettre au produit de croître.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Nord-Centre: une question supplémentaire.

M. Keeper: Oui, monsieur le Président. Le député a dit que la mesure visant à réduire le taux de taxe sur les gains en capital amène un bénéfice économique. Je voudrais savoir si le député est au courant de l'opinion d'à peu près tous les économistes de notre pays qui disent que cette mesure n'amène pas des bénéfices économiques.

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, en consultant régulièrement les gens d'affaires de ma circonscription, notamment les courtiers en immeuble, les gens qui font des prêts, qui transigent certaines transactions à la bourse à titre de courtiers en valeurs mobilières, je peux vous dire qu'il y a depuis quelques mois un regain d'énergie de nature à rendre tout ce beau monde-là heureux augmenter leur part de marché, et ainsi voir leur mandat s'accroître, et par le fait même leur pouvoir d'achat amélioré, ce qui retombe finalement sur chaque Canadien sur une base quotidienne.

• (1710)

[Traduction]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-80. On a dit que le bonheur, c'est de ne jamais devoir avouer que l'on est conservateur. Je comprends pourquoi les gens ont cette impression, surtout après avoir écouté ceux qui défendent le projet de loi C-80, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise et tendant à modifier d'autres lois en conséquence. C'est sous ce titre qu'il est connu

en langage parlementaire. Le titre serait bien meilleur et bien plus facile pour la majorité des Canadiens si le projet de loi était identifié comme une loi tendant à prendre aux pauvres et à donner aux riches. Cela correspondrait probablement beaucoup plus à la véritable nature de ce projet de loi.

Comment cette mesure législative vise-t-elle à prendre aux pauvres et à donner aux riches? Elle porte la taxe sur la programmation de télévision de 6 à 7 p. 100. Elle augmente la taxe d'accise sur le vin. Elle abroge un article de la Loi sur l'accise, ce qui aura pour conséquence d'imposer la taxe de vente sur certains éléments et matériaux de construction. Elle porte la taxe de vente fédérale de 10 à 11 p. 100. Elle augmente la taxe sur l'essence de deux cents le litre le 3 septembre 1985 et d'un cent le litre le 1^{er} janvier 1987. Elle fait augmenter la taxe d'accise sur les cigarettes, le tabac et les cigares. Elle impose la taxe de vente sur les boissons gazeuses, les bonbons, les confiseries et les aliments pour animaux. Elle impose également la taxe de vente sur certains aliments diététiques. Le ministre des Finances (M. Wilson) a évidemment fait marche arrière à ce sujet, mais le projet de loi impose aussi la taxe de vente sur le matériel permettant d'économiser l'énergie, ce qui montre que le gouvernement est contre l'économie d'énergie. Il impose la taxe de vente sur des matériaux de construction qui n'étaient pas taxés. Voilà ce que fait ce projet de loi.

J'ai écouté avec intérêt le dernier conservateur qui a parlé de cette question. Il s'est dit en faveur de toutes ces choses abominables. Je tiens seulement à ce qu'on sache bien ce qu'il défend. Vous comprendrez pourquoi, monsieur le Président, cette mesure mérite d'être qualifiée de loi prenant aux pauvres pour donner aux riches, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Pourquoi augmenter la taxe de vente? Combien d'argent cela rapportera-t-il? J'ai un tableau provenant d'un document confidentiel du cabinet auquel on a déjà fait allusion à la Chambre des communes. Nous pouvons y voir que ce projet de loi permettra de recueillir 174 millions de plus cette année, 1,2 milliard l'année prochaine et 4,5 milliards en 1990-1991. J'attire l'attention de la Chambre sur les bévues ou erreurs que le gouvernement conservateur a commises ces derniers mois, sans parler des cadeaux qu'il a faits à ses amis et qui vont coûter à peu près la même chose aux contribuables du Canada.

[Français]

Et comme exemple spécifique, monsieur le Président, je voudrais vous dire que les contribuables canadiens devront payer au-delà d'un milliard de dollars pour financer la transaction de Gulf Canada. Tout cela avec les bons souhaits, les bons compliments du ministre des Finances (M. Wilson), du ministre du Revenu national (M. MacKay) et les autres ministres du Cabinet.

Monsieur le Président, ensuite les contribuables canadiens se verront payer une somme d'environ 2 milliards de dollars dans le cas de la Norbanque et de la Banque Commerciale du Canada. Tout cela pour tenter, encore une fois, de sauver non pas une institution financière mais la crédibilité du premier ministre du Canada (M. Mulroney) lorsqu'il était en conférence avec un groupe de personnes et qu'il ne voulait pas se faire intimider, dans ces circonstances, par la faillite d'une banque.

Troisièmement, monsieur le Président, nous devons souligner un autre fiasco du gouvernement qui coûtera plusieurs